



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 17 février 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absente: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2020-0107 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Suzanne Verreault, au nom du comité exécutif, demande de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel TE2020-002 intitulé : « *Règlement sur des travaux et des démarches aux fins du remplacement des branchements* »

publics et privés d'eau potable constitués de plomb et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2844 »

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0108 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 3 février 2020**

Sur la proposition de madame la conseillère Dominique Tanguay,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 3 février 2020, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 5 février 2020 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 5 février 2020 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt des listes de contrats requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. c. C-19) (référence AP2019-771)

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Jean Rousseau dépose un avis de proposition demandant à la Ville de faire appliquer le *Règlement sur le déneigement des ruelles privées*, R.V.Q. 2437, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2020-0109 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 février 2020 demandant que la Ville de Québec s'engage à tenir une séance du comité plénier sur une base trimestrielle sur le projet de *Réseau structurant de transport en commun*, de façon à informer adéquatement les élus et la population - **RS2020-001** (Ra-2177)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2020-001. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 février 2020, demandant que la Ville de Québec s'engage

à tenir une séance du comité plénier sur une base trimestrielle (janvier à mars, avril à juin, juillet à septembre et octobre à décembre), de façon à informer adéquatement les élus et la population des avancements du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (RSTC) dans un souci de transparence et de saine démocratie.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que l'administration Labeaume travaille depuis 10 ans sur son projet de *Réseau structurant de transport en commun* (RSTC);

Attendu que ce projet a obtenu un financement de 3 milliards de dollars des gouvernements du Québec et du Canada;

Attendu que ce projet implique aussi plus de 300 millions de dollars provenant des contribuables de la Ville de Québec;

Attendu que le projet a été présenté à la population par le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, le 16 mars 2018;

Attendu qu'un bureau de projet a été créé pour exécuter les travaux de conception et de réalisation;

Attendu que le bureau de projet du RSTC a commandé plusieurs analyses ou études concernant la conception préliminaire, la réalisation et la mise en service du réseau;

Attendu que ce bureau de projet emploie des travailleurs spécialisés dans différents domaines reliés au projet;

Attendu qu'une première séance du comité plénier sur le RSTC s'est tenue du 10 au 12 décembre 2019;

Attendu que cette séance a permis d'en apprendre davantage et d'éclairer les citoyens sur plusieurs aspects importants du projet de 3,3 milliards de dollars;

Attendu que le directeur général de la Ville de Québec, monsieur Luc Monty, a affirmé lors de la séance du comité plénier du programme d'investissement quinquennal sur le RSTC qu'une reddition de compte serait prévue pour le début de l'année 2020;

Attendu que la tenue de cet exercice a été saluée par l'Opposition officielle;

Attendu que de nouveaux contrats, de nouvelles embauches, et de nouveaux éléments touchant le RSTC sont approuvés sur une base régulière par l'administration Labeaume et le bureau de projet;

Attendu que dans le cadre de son projet, la Ville de Québec doit acheminer son dossier d'affaires au gouvernement du Québec qui doit le faire approuver à 3 reprises par son conseil des ministres;

Attendu que ce projet doit être réalisé dans la plus grande transparence;

Attendu que le bureau de projet devrait se rapporter aux élus du conseil municipal qui représentent tous les citoyens de Québec;

Attendu que le directeur du bureau de projet a accordé plusieurs entrevues aux médias régionaux et qu'il a procédé à différentes annonces en lien avec le projet de tramway;

Attendu que le projet de tramway est la priorité du maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, pour l'année 2020 et qu' il a répété son intention d'être plus pédagogue dans une déclaration publique le 20 janvier 2020;

Attendu que la présence du directeur de projet sur la place publique doit être représentative devant les élus de la Ville de Québec;

Attendu que dans une entrevue éditoriale publiée le 20 décembre 2019, le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume mentionne que « 2020 va être l'année où on va se parler »;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que la Ville de Québec s'engage à tenir une séance du comité plénier sur une base trimestrielle (janvier à mars, avril à juin, juillet à septembre et octobre à décembre), de façon à informer adéquatement les élus et la population des avancements du projet du RSTC, dans un souci de transparence et de saine démocratie.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 17

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

CV-2020-0110 Hommage à monsieur Ralph Mercier et sincères condoléances à sa famille

Attendu que le 13 février 2020, nous apprenions avec regret le décès monsieur Ralph Mercier, une figure importante du monde politique municipal;

Attendu qu'en plus d'avoir agi à titre de maire de Charlesbourg pendant 17 ans, monsieur Ralph Mercier a également été conseiller municipal du district de Charlesbourg-Centre pendant huit ans, chef de l'opposition officielle et président de l'Arrondissement de Charlesbourg, ainsi que vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec;

Attendu qu'en 2009, monsieur Ralph Mercier s'est officiellement retiré de la vie politique, après près de 30 ans de vie publique;

Attendu qu'après son départ de la politique, monsieur Ralph Mercier s'est engagé auprès de plusieurs organisations, incluant le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Charlesbourg, la *Fondation Chabou*, le *Club Lions de Charlesbourg* et l'*Association des aidants naturels de la région de Québec*;

Attendu que nous nous souviendrons de monsieur Ralph Mercier comme d'un bâtisseur, d'un homme qui avait à cœur la qualité de vie des citoyens de Charlesbourg et qui est demeuré engagé dans sa communauté;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent l'ensemble de la carrière de monsieur Ralph Mercier, et qu'ils offrent leurs plus sincères condoléances à la famille.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0111 Hommage à monsieur Jacques Ménard et sincères condoléances à sa famille

Attendu que le 4 février 2020, monsieur Jacques Ménard, homme d'affaires, entrepreneur et altruiste est décédé à l'âge de 74 ans à la suite d'une longue maladie;

Attendu que pendant une vingtaine d'années, jusqu'en 2018, monsieur Jacques Ménard fut président de la *Banque de Montréal*;

Attendu qu'au fil de sa carrière, monsieur Jacques Ménard a également présidé les conseils d'administration d'*Hydro-Québec*, de la *Bourse de Montréal*, de *Trans-Canada Options Corporation* et de l'*Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières*;

Attendu qu'il fut aussi gouverneur du *Conseil du patronat du Québec*, président de la *Chambre de commerce du Montréal métropolitain* et membre du *Conseil économique du Canada*;

Attendu qu'outre son travail dans le domaine financier, monsieur Jacques Ménard était impliqué dans bon nombre d'œuvres philanthropiques, incluant la *Fondation du CHU Sainte-Justine*, à laquelle il était associé pendant plusieurs décennies;

Attendu que l'an dernier, monsieur Jacques Ménard a reçu le prix *Michèle-Thibodeau-DeGuire* après 28 ans de collaboration avec l'organisme *Centraide du Grand Montréal* où il a, entre autres, agi bénévolement à titre de coprésident d'une levée de fonds, de fondateur du *Cercle des leaders*, de membre du conseil d'administration et d'instigateur du *Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire*;

Attendu qu'en 2013, monsieur Jacques Ménard avait été reçu compagnon de l'*Ordre du Canada*, la plus haute distinction publique au pays;

Attendu qu'en 2017, l'*Ordre national du Québec* lui a décerné sa plus haute distinction, celle de grand officier, pour l'ensemble de sa carrière et de sa générosité envers les causes qui lui tenaient à cœur;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent la contribution exceptionnelle de monsieur Jacques Ménard dans les domaines des finances, de la santé et de l'éducation au Québec, et qu'ils offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0112 Hommage à monsieur Jean-Guy René et sincères condoléances à sa famille

Attendu que monsieur Jean-Guy René, ingénieur et gestionnaire renommé, s'est éteint à Montréal le mercredi 22 janvier 2020 à l'âge de 84 ans;

Attendu qu'en 2012, monsieur Jean-Guy René a été nommé à la tête du comité directeur chargé de mener à terme le projet de l'*Amphithéâtre de Québec*, qui est devenu le *Centre Vidéotron*;

Attendu qu'à l'époque, monsieur Jean-Guy René s'était engagé à mettre son expertise à profit afin de respecter le budget de 400 millions et de livrer l'amphithéâtre en septembre 2015;

Attendu que grâce au savoir-faire de monsieur Jean-Guy René, le *Centre Vidéotron* fut non seulement livré à temps selon l'échéancier, mais fut aussi complété avec des économies de 30 M \$ sur les coûts finaux de construction;

Attendu que monsieur Jean-Guy René a également agi à titre de président-directeur général de la *Société d'énergie de la Baie James* de 1988 à 1997, de haut-dirigeant d'*Hydro-Québec International* de 1999 à 2002 et d'expert-conseil auprès de différentes organisations de 2003 à 2017;

Attendu que de 1968 à 2006, monsieur Jean-Guy René a aussi contribué à la réalisation de projets au Brésil, en Côte d'Ivoire, au Pérou et au Chili;

Attendu qu'au fil de sa carrière, monsieur Jean-Guy René a reçu plusieurs reconnaissances prestigieuses, telles que le *Grand Prix d'excellence de l'Ordre des ingénieurs du Québec*, le titre de *Grand bâtisseur des diplômés de Polytechnique*, un *Fellowship* de la *Société canadienne des ingénieurs séniors*, un *Fellowship* et la *médaille K.Y. Lo* de l'*Institut canadien des ingénieurs* en 2016, ainsi qu'un *Fellowship d'ingénieurs Canada*;

Attendu que nous nous souviendrons de monsieur Jean-Guy René comme d'un homme rigoureux, intègre et motivé à partager son savoir afin de faire rayonner l'ingénierie québécoise tant ici qu'à l'étranger;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le vice-président Vincent Dufresne,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent l'ensemble de la carrière de monsieur Jean-Guy René, et qu'ils offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0113 Hommage à monsieur Louis-Edmond Hamelin et condoléances à sa famille

Attendu que le 11 février 2020, monsieur Louis-Edmond Hamelin, géographe spécialiste de la nordicité québécoise, écrivain, professeur et linguiste, s'est éteint à l'âge de 96 ans;

Attendu qu'il est le fondateur du *Centre d'études nordiques de l'Université Laval* et précurseur des recherches nordiques;

Attendu qu'en 1975, ce dernier avait obtenu un doctorat d'État de l'*Université Panthéon-Sorbonne* pour sa thèse intitulée *Perspectives géographiques de la nordicité : Nord canadien et Nouveau Québec*;

Attendu que monsieur Louis-Edmond Hamelin a été membre de la *Société royale du Canada* en 1962, officier de l'*Ordre du Canada*, puis membre de l'*Ordre des francophones d'Amérique* et grand officier de l'*Ordre national du Québec*;

Attendu que pour la richesse de son savoir multidisciplinaire et ses talents de communicateur, il a également reçu le *prix littéraire du Gouverneur général*, le *prix Jean-Charles-Falardeau* et le *prix Hubert-Reeves*, en plus d'être nommé membre d'honneur étranger de l'*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*;

Attendu que monsieur Louis-Edmond Hamelin a reçu plusieurs autres honneurs au fil de sa carrière, incluant le *prix Léo-Pariseau*, la *médaille Pierre-Chauveau*, la *médaille Massey*, la *médaille Gloire de l'Excolle*, le *prix Moison* et le *prix Léon-Gérin*;

Attendu qu'aujourd'hui, nous devons à monsieur Louis-Edmond Hamelin plus de 200 néologismes pour décrire les phénomènes géographiques du nord, tels que « pergélisol », « nordicité » et « glacial »;

Attendu que monsieur Louis-Edmond Hamelin restera dans nos mémoires comme un grand érudit, empreint de curiosité, généreux et humble jusqu'à la fin;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent la grande contribution de monsieur Louis-Edmond Hamelin à l'exploration de toutes les facettes géographiques, linguistiques et sociales de la nordicité québécoise, et qu'ils offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2020-0114 **Acquisition à des fins municipales d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 6 292 817 du cadastre du Québec - Affectation au domaine public d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 6 292 817 du cadastre du Québec, et ouverture de rue - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2020-019 (CT-2427694) — (Ra-2176)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, une partie du lot 6 292 817 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 1 748,7 mètres carrés, propriété de la *Commission scolaire des Découvreurs*, pour une somme de 24 640 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et plus particulièrement à l'article 9;
- 2° conditionnellement à l'acquisition, d'affecter au domaine public un immeuble connu et désigné comme étant une partie dudit lot;
- 3° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue connue et désignée comme étant une partie de ce même lot;
- 4° de demander au *Comité de toponymie* de proposer un nom pour cette rue en application de la promesse de vente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0115 **Acquisition à des fins municipales de deux immeubles situés en bordure de l'avenue du Sault et de la rue de la Sérénité, connus et désignés comme étant les lots 1 989 287, 1 989 289, 2 341 785 et 6 041 986 du cadastre du Québec, et établissement d'une servitude réelle et perpétuelle aérienne et/ou souterraine en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada sur une partie de ces mêmes lots - Arrondissement de Beauport - DE2020-026 (Abrogée par CV-2020-0545) (CT-2464373) — (Ra-2176)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, deux immeubles situés en bordure de l'avenue du Sault et de la rue de la Sérénité, connus et désignés comme étant les lots 1 989 287, 1 989 289, 2 341 785 et 6 041 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 67 457 mètres carrés, propriété d'Hydro-Québec, pour une somme de 182 500 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat et à son addenda joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle aérienne et/ou souterraine pour une ligne de distribution d'énergie électrique et de télécommunication, en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, sur une partie desdits lots, d'une superficie approximative totale de 2 478 mètres carrés, tel qu'illustré aux plans préliminaires, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat et audit addenda joints au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0116 **Demande d'aide financière pour l'année 2020 auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - CU2020-007 (Ra-2177)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° de demander une aide financière pour l'année 2020 auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme *Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, aux fins de l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias;
- 2° d'autoriser la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à signer cette demande dans le cadre dudit programme.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0117 **Annulation de l'appel public de propositions no 50301 publié le 27 octobre 2017 - Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble sis au 40, rue de la Pointe-aux-Lièvres, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 568 926 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot - Modification de la servitude de non-accès en faveur de la Ville, par son déplacement sur une partie du lot concerné, Arrondissement de La Cité-Limoilou - [DE2019-295](#) (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'annuler l'appel public de propositions no 50301 publié le 27 octobre 2017;
- 2° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé au 40, rue de la Pointe-aux-Lièvres, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 568 926 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 2 914 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à l'offre d'achat, jointe au sommaire décisionnel;
- 3° de vendre un immeuble situé au 40, rue de la Pointe-aux-Lièvres, connu et désigné comme étant une partie dudit lot, à *Terrain Dev Immobilier inc.*, pour une somme de 900 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat;
- 4° d'autoriser la modification de la servitude de non-accès en faveur de la Ville, par son déplacement sur une partie du même lot, tel qu'illustré audit plan préliminaire, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 11, de ladite offre d'achat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0118 **Annulation de l'appel public de propositions no 61273 publié le 11 juillet 2019 - Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble sis en bordure de la rue du Cardinal-Maurice-Roy, connu et désigné comme étant les lots 6 174 573, 6 226 909, 6 295 899 et une partie du lot 6 295 901 du cadastre du Québec, et vente de ce même immeuble - Arrondissement de La Cité-Limoilou - [DE2020-025](#) (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'annuler l'appel public de propositions no 61273 publié le 11 juillet 2019;

- 2° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé en bordure de la rue du Cardinal-Maurice-Roy, connu et désigné comme étant les lots 6 174 573, 6 226 909, 6 295 899 et une partie du lot 6 295 901 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 7 161 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à l'offre d'achat;
- 3° de vendre ledit immeuble aux *Placements Gilles Pelletier inc.*, pour une somme de 2 475 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0119 **Autorisation de présenter 6 projets d'infrastructures de loisirs sur le territoire de la Ville aux programmes d'aide financière gouvernementale, existants ou à venir, et pour lesquels lesdits projets pourraient être admissibles - GI2020-002 (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la direction du Service de la gestion des immeubles à présenter les projets aux programmes d'aide financière gouvernementale, existants ou à venir, et pour lesquels ils pourraient être admissibles;
- 2° le directeur du Service de la gestion des immeubles à signer les formulaires de présentation des différents projets identifiés à soumettre au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* (PAFIRS - EBI);
- 3° le paiement de la part de la Ville de Québec des coûts admissibles et d'exploitation continue de ces projets.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0120 **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise pour les lots 2 163 379, 2 163 961, 2 163 376, 2 163 374, 6 041 262, 6 041 252, 6 041 250, 2 163 542, 2 163 543, 2 163 544, 2 163 538, 2 163 954 et 6 041 258 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - PA2020-006 (Ra-2177)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

Conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1), il est résolu de demander à la

Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une partie des lots 2 163 379, 2 163 961, 2 163 376, 2 163 374, 6 041 262, 6 041 252, 6 041 250, 2 163 542, 2 163 543, 2 163 544, 2 163 538, 2 163 954 et 6 041 258 pour des travaux de réfection des fossés et ponceaux, ainsi qu'à l'ajout d'équipements municipaux sur les terrains privés, sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 20.

CV-2020-0121 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des machines distributrices de produits industriels à l'incinérateur (Appel d'offre public 61289) - AP2019-881 (Ra-2176)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Équipement Industriel Polar inc.*, du contrat pour des machines distributrices de produits industriels à l'incinérateur, pour une durée de trois ans, de la date d'adjudication au 31 décembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 61289 et aux prix unitaires de sa soumission du 16 décembre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0122 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies UEAT inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation de UEAT aux États-Unis et en Europe* - DE2019-339 (CT-DE2019-339) — (Ra-2176)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Commercialisation de UEAT aux États-Unis et en Europe*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies UEAT inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0123 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Pharma in silica inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Améliorer la chimiothérapie grâce à un nano vecteur de silice* - **DE2019-343** (CT-DE2019-343) — (Ra-2176)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Améliorer la chimiothérapie grâce à un nano vecteur de silice*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Pharma in silica inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0124 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec et l'Administration portuaire de Québec, relatif à la location d'une parcelle de terrain située dans le secteur de l'Anse au Foulon pour l'exploitation d'une piste cyclable - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-039 (CT-DE2020-039) — (Ra-2176)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du bail en vertu duquel l'*Administration portuaire de Québec* loue à la Ville de Québec une parcelle de terrain située dans le secteur de l'Anse au Foulon pour l'exploitation d'une piste cyclable, connue et désignée comme étant une partie des lots 2 077 177 et 1 213 550 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une durée de sept ans, débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2026. Pour la première année du bail, aucun loyer ne sera exigé de la part du locataire. Pour la deuxième année, le loyer annuel sera de 46 212,48 \$, plus les taxes applicables. Pour les années subséquentes, le loyer sera indexé annuellement selon l'*Indice des prix à la consommation*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ledit bail.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0125 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du mandat d'un administrateur au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2020-001 (Ra-2176)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du mandat de monsieur Francis Cossette, à titre de représentant de la Ville de Québec pour siéger au conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation de Québec*, pour un mandat de trois ans ou jusqu'à la nomination de son remplaçant.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0126 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Sylvain-A Langlois (ID. 011300) à titre de directeur du Service du traitement des eaux - RH2020-097 (CT-RH2020-097) — (Ra-2176)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Sylvain-A Langlois (ID. 011300), pour agir à titre de directeur du Service du traitement des eaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0127 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation électrique du poste de pompage d'eau potable P302 situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1323 - TE2020-001 (Ra-2176)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation électrique du poste de pompage d'eau potable P302 situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1323;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 280 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10%) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1323. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0128 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Wilfrid-Hamel - Arrondissement des Rivières - TM2019-256 (Ra-2176)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Wilfrid-Hamel :

« Il est interdit à tout conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette de faire demi-tour sur le boulevard Wilfrid-Hamel, sur l'approche est, à l'intersection de la rue A.-R.-Décary. Cette interdiction s'applique en tout temps. »

L'annexe III onglet I est modifiée en conséquence.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0129 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1306 - TM2020-002 (Ra-2176)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification des fiches 2037014-A et 2037014-V afin de leur ajouter un montant de 1 500 000 \$ pour l'année 2020, réparti comme suit :
 - 2037014-A : 994 500 \$;
 - 2037014-V : 505 500 \$;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1306;
- 3° l'appropriation d'un montant de 350 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1306. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0130 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de règlement, transaction et quittance relatifs aux dossiers de Cour 200-17-021444-146 et 200-17-026557-173 (Allen Entrepreneur Général inc. c. Ville de Québec et al.) - AJ2020-002 (CT-AJ2020-002) — (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de règlement, transaction et quittance entre *Allen Entrepreneur Général inc.*, *Zurich Compagnie d'assurance SA*, *Norda Stelo inc.*, *Dessau inc.*, *Labo S.M. inc.*, *Inspec-Sol inc.* et la Ville de Québec dans les dossiers de Cour 200-17-021444-146 et 200-17-026557-173, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au règlement hors cour joint au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des finances de verser un montant de 740 000 \$, plus les taxes applicables, en guise de règlement complet en capital, intérêts, indemnité additionnelle, frais de justice et taxes;
- 3° aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, ledit règlement hors cour, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0131 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la mise à jour de la solution de gestion des investissements et de la dette (Dossier 73109) - AP2020-038 (CT-2463861) — (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, à *Berger-Levrault Canada ltée*, du contrat pour la mise à jour de la solution de gestion des investissements et de la dette, de la date d'adjudication au 31 décembre 2024, conformément à sa proposition, pour une somme de 544 465 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées au contrat de licence et de service joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2024 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements de signer ledit contrat.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0132 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le Service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec - Lot 3 (Appel d'offres public 50788) - AP2020-053 (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 438 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), au contrat adjugé à *Bell Mobilité inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0044 du 6 février 2019, relative au contrat pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le *Service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec* (SÉRAQ) - Lot 3, pour la période se terminant le 5 février 2027, à l'exception du volet 1 qui se terminera le 5 février 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0133 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du *Centre de services partagés du Québec* pour les services de revue de presse écrite et veille des médias électroniques (radio et télévision) (Dossier 73094) - AP2020-054 (CT-2466203) — (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du *Centre de services partagés du Québec* (CSPQ) pour des services de revue de presse écrite et veille des médias électroniques (radio et télévision), et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes;
- 2° au Service des approvisionnements de compléter les démarches afin de faire adhérer la Ville de Québec au regroupement d'achats du *Centre de services partagés du Québec* (CSPQ), pour une période de trois ans débutant au printemps 2020 (date officielle à confirmer par le CSPQ), jusqu'au 31 mars 2023;
- 3° de mandater le directeur de la Section acquisitions biens et services techniques du Service des approvisionnements comme représentant autorisé de la Ville de Québec afin de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à ladite entente.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0134 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services à une agence de communication créative – Campagne publicitaire, stratégie et créativité média sur la sécurité routière (Appel d'offres public 64685) - AP2020-065 (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Ogilvy Montréal inc.*, du contrat pour les services d'une agence de communication créative pour la conception et la réalisation d'une campagne publicitaire et la stratégie et créativité média sur la sécurité routière, selon les tarifs soumis le 10 décembre 2019, conformément à la demande publique de soumissions 64685, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 19 h 38.

CV-2020-0135 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture de conteneurs, chargeuse sur roues et transport des matières – Écocentres Beauport, Val-Bélair, Hêtrière et des Rivières – 2020 à 2025 – Lots 1 et 4 (Appel d'offres public 68880) - AP2020-083 (CT-2466717, CT-2466774) — (Ra-2177)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Villéco inc.*, des contrats pour la fourniture de conteneurs, chargeuse sur roues et transport des matières – Écocentres Beauport, Val-Bélair, Hêtrière et des Rivières – 2020 à 2025 – Lots 1 et 4, conformément à la demande publique de soumissions 68880 et selon les prix unitaires soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 1 – Écocentre Beauport : *Villéco inc.*, pour une somme de 2 041 993,54 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1^{er} mars 2020 au 30 avril 2025, selon sa soumission du 21 janvier 2020;
- Lot 4 - Écocentre Hêtrière : *Villéco inc.*, pour une somme de 1 778 247,78 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1^{er} mars 2020 au 30 avril 2025, selon sa soumission du 21 janvier 2020.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0136 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente triennale entre la Ville de Québec et Agiro, relative aux services professionnels et techniques pour la réalisation de projets en limnologie – années 2020 à 2022 (Dossier 64699) - AP2020-097 (CT-2467042) — (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente triennale entre la Ville de Québec et Agiro, relative aux services professionnels et techniques pour la réalisation de projets en limnologie - années 2020 à 2022, pour une somme de 817 084,18 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° aux directeurs du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et du Service des approvisionnements de signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0137 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020–2022, entre la Ville de Québec, la Communauté métropolitaine de Québec et plusieurs autres partenaires, relative au versement d'une subvention - Nomination d'un représentant et de son substitut au comité directeur de ladite entente sectorielle - DE2020-022 (CT-DE2020-022) — (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 322 380 \$ à même le *Fonds de développement des territoires*, pour la réalisation des projets prévus à l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020–2022*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec, la *Communauté métropolitaine de Québec* et plusieurs autres partenaires, relative au versement d'une subvention maximale de 102 460 \$ en 2020, de 107 460 \$ en 2021 et de 112 460 \$ en 2022, dans le cadre de la *Politique du Fonds d'investissement des territoires* pour la réalisation de ces projets, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

- 3° l'autorisation de l'utilisation de la somme résiduelle de 28 122 \$ de la Ville de Québec affectée à l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017–2019*, pour la réalisation desdits projets;
- 4° la nomination de madame la conseillère Marie-Josée Savard, membre du comité exécutif et membre du *Forum des élus de la Capitale-Nationale*, à titre de représentante au comité directeur de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020–2022*, et la nomination de monsieur le maire Régis Labeaume comme substitut.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0138 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement à l'indice de chaleur ressentie, R.A.V.Q. 1283 - DG2020-005 (Ra-2177)**

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier, et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement à l'indice de chaleur ressentie*, R.A.V.Q. 1283.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0139 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de modification de l'installation de certains compteurs d'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1317 - AE2019-004 (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de modification de l'installation de certains compteurs d'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1317;

- 2° l'appropriation d'un montant de 70 600 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10%) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1317. Ce fond sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0140 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1315 - GI2019-018 (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1315;
- 2° l'appropriation d'un montant de 250 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10%) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1315. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0141 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de non-divulgaration et de confidentialité entre la Ville de Québec et GFL Environmental inc. - PV2020-001 (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente de non-divulgaration et de confidentialité entre la Ville de Québec et *GFL Environmental inc.*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0142 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant à même la *Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain* pour des travaux visant à minimiser les impacts de l'incinérateur sur son voisinage - **PV2020-002** (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la libération des sommes inutilisées, soit 299 686,37 \$, relatives au projet de verdissement du terrain de l'incinérateur, en vertu de la résolution CA-2014-0220 du 3 juin 2014, et leur réaffectation à la *Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain*;
- 2° l'appropriation d'un montant de 309 962,24 \$ à même la *Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain* pour des travaux visant à minimiser les impacts de l'incinérateur sur son voisinage.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0143 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du recueil des *Conditions de travail des officiers et officières cadres du Service de police de la Ville de Québec 2019-2023* - **RH2020-074** (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du renouvellement du recueil des *Conditions de travail des officiers et officières cadres du Service de police de la Ville de Québec 2019-2023*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° le mandat au Service des ressources humaines pour qu'il modifie ledit recueil, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 3° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0144 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Raynald Thibaudeau (ID. 175407), à titre de directeur du Service de la gestion des équipements motorisés - RH2020-112 (CT-RH2020-112) — (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Raynald Thibaudeau (ID. 175407), pour agir à titre de directeur (D080) du Service de la gestion des équipements motorisés (poste no 32814), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0145 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1329 - TI2020-001 (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1329;
- 2° l'appropriation d'un montant de 350 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10%) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1329. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0146 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1328 - [TI2020-002](#) (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1328;
- 2° l'appropriation d'un montant de 4 700 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10%) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1328. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0147 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1318 - [TM2020-004](#) (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1318;
- 2° l'appropriation d'un montant de 780 000 \$ au fonds général de l'agglomération, correspondant à une partie de l'emprunt prévu par le Règlement R.A.V.Q. 1318. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

CV-2020-0148 Adoption du projet de règlement intitulé « *Politique de participation publique de la Ville de Québec* », R.V.Q. 2705 - IC2020-001 (Ra-2176)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le projet de règlement intitulé « *Politique de participation publique de la Ville de Québec* », R.V.Q. 2705.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0149 Avis de motion relatif au règlement intitulé « *Politique de participation publique de la Ville de Québec* », R.V.Q. 2705 - IC2020-001 (Ra-2176)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement édictant la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*, dont le but est de favoriser la diffusion de l'information, la consultation et la participation active des citoyens de la Ville de Québec au processus décisionnel de la ville.

Elle prévoit des mesures de participation publique complémentaires aux mesures de consultation prévues dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et dans la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec* (RLRQ, c. C-11.5).

La Politique prévoit également les autres matières sur lesquelles la ville entend consulter dans le cadre du processus de prise de décision et la façon dont elle entend le faire, en outre des obligations qui sont par ailleurs prévues dans diverses lois et qui s'imposent à la ville en matière de consultation publique. Elle précise aussi les matières sur lesquelles elle entend consulter les conseils de quartier.

AM-2020-0150 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement à l'indice de chaleur ressentie, R.V.Q. 2789, et dépôt du projet de règlement - DG2020-004 (Ra-2177)***

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier, et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur les véhicules hippomobiles* afin de prévoir une référence à l'index THSW dans l'établissement de l'indice de chaleur ressentie servant à déterminer si les chevaux peuvent circuler ou non.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2020-0151 ***Avis de motion relatif au Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de voies cyclables, d'éclairage et de signalisation sur le réseau routier municipal à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2801, et dépôt du projet de règlement - TM2020-003 (Ra-2177)***

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de voies cyclables, d'éclairage et de signalisation sur le réseau routier municipal, à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel, l'acquisition des immeubles et des servitudes ainsi que le versement de contributions financières et de subventions nécessaires à la réalisation desdites interventions.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 000 000 \$ pour les interventions et travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement de contributions financières et de subventions ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0152 Appropriation de 300 000 \$ à même le fonds général de la Ville - TM2020-003 (Ra-2177)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier un montant de 300 000 \$ au fonds général de la Ville soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2801. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0153 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de réaménagement du centre sportif de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2820, et dépôt du projet de règlement - LS2019-451 (Ra-2177)

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur des travaux de réaménagement du centre sportif de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'augmenter de 600 000 \$ le montant de la dépense autorisée et d'établir ainsi la dépense totale à la somme de 7 200 000 \$.

Ce règlement fait également passer de 6 600 000 \$ à 7 200 000 \$ le montant de l'emprunt décrété par le Règlement R.V.Q. 2753.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0154 Appropriation de 60 000 \$ à même le fonds général de la Ville et modification de la fiche 2022100-V du PIQ 2020-2024 - LS2019-451 (Ra-2177)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche 2022100-V du PIQ 2020-2024 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire d'un montant de 600 000 \$;
- 2° d'approprier un montant de 60 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense supplémentaire prévue par le règlement R.V.Q. 2820 modifiant le règlement R.V.Q. 2753. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0155 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2824, et dépôt du projet de règlement - GI2019-016 (Ra-2177)*

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de démolition, de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains, relevant de la compétence de proximité, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 16 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0156 *Appropriation de 1 600 000 \$ à même le fonds général de la Ville - GI2019-016 (Ra-2177)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 1 600 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2824. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0157 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de construction d'un préau et d'une surface polyvalente au parc Saint-André situé dans l'arrondissement des Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2837, et dépôt du projet de règlement - LS2019-459 (Ra-2177)*

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de construction d'un préau et d'une surface polyvalente au parc Saint-André situé dans l'arrondissement des Rivières ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel, l'acquisition du mobilier et l'acquittement des frais requis aux fins de la réalisation des travaux susmentionnés.

Ce règlement prévoit une dépense de 600 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition de biens et l'acquittement des frais ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0158 Appropriation de 60 000 \$ à même le fonds général de la Ville - LS2019-459 (Ra-2177)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'approprier un montant de 60 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2837. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0159 Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition et l'installation de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2845, et dépôt du projet de règlement - TI2020-003 (Ra-2177)

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant l'acquisition et l'installation du matériel et des logiciels ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche de personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication relativement à des services municipaux de proximité.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 000 000 \$ pour l'acquisition et l'installation du matériel et des logiciels ainsi que pour les services professionnels et l'embauche de personnel ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0160 Appropriation de 300 000 \$ à même le fonds général de la Ville - TI2020-003 (Ra-2177)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 300 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2845. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2020-0161 *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux grandes affectations et aux densités dans trois secteurs de développement, R.V.Q. 2811 - PA2019-169 (Ra-2171)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux grandes affectations et aux densités dans trois secteurs de développement, R.V.Q. 2811.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0162 *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.V.Q. 2816, tel que modifié - PA2020-011*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du rapport d'assemblée publique de consultation sur le Règlement R.V.Q. 2816;
- 2° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.V.Q. 2816, tel que modifié.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0163 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2827 - PA2020-003 (Ra-2174)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2827.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0164 *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier municipal à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2828 - TM2019-307 (Ra-2173)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signalisation et de système de transport intelligent sur le réseau routier municipal à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2828.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0165 *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.V.Q. 2830 - FN2020-008 (Ra-2174)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.V.Q. 2830.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0166 *Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la Ville relativement à des changements de responsabilités au sein des directions d'arrondissement, R.V.Q. 2835 - DG2020-006 (Ra-2174)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la Ville relativement à des changements de responsabilités au sein des directions d'arrondissement, R.V.Q. 2835;*
- 2° d'apporter toutes les adaptations nécessaires aux documents et aux systèmes administratifs de la Ville pour refléter ce changement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0167 *Règlement sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2836 - IN2019-038 (Ra-2174)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2836.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 20 h 41.

Vincent Dufresne
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président substitut

SO/ad